



**DECISION DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE JOUY-LE-MOUTIER**

**CONTRAT DE PRESTATION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET MADAME GASCUENA LÂM-GILLES- ATELIER DE COACHING/MOBILITE-EMPLOI – ANNEE 2023**

Le Président du centre communal d'action sociale de la commune de Jouy-le-Moutier,

VU les articles R123-6, R123-8, R123-16 à 26 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 1 du 3 septembre 2020 du centre communal d'action sociale de Jouy-le-Moutier donnant délégations de pouvoirs et signature au Président du C.C.A.S pour le fonctionnement de l'établissement du C.C.A.S, en application de l'article R 123-21 du code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la décision 2022/3 en date du 24 janvier 2022 relative à la réalisation d'un atelier de coaching/Mobilité-Emploi au sein du Service Emploi Formation,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler l'accompagnement pour les bénéficiaires du Service Emploi Formation auprès de Madame Lâm-Gilles GASCUENA pour la réalisation de ces ateliers au titre de l'année 2023,

**DÉCIDE**

Article 1 : De signer avec le Prestataire Madame Lâm-Gilles GASCUENA, sis 12 rue du Sablier - 95280 Jouy-le-Moutier, le contrat pour la réalisation d'un atelier de coaching/Mobilité-Emploi au sein du Service Emploi Formation, à l'attention des demandeurs d'emploi, aux conditions suivantes :

Prix : 4500 € TTC (25 demi-journées d'intervention),  
Date : Période de janvier à décembre 2023,  
Lieu : Le Beffroi – 17, allée des Eguérets – Jouy-le-Moutier.

ARTICLE 2 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions du Président du centre communal d'action sociale de la commune de Jouy-le-Moutier,

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Jouy-le-Moutier, le 16/01/2023  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S



Hervé FLORCZAK



Hôtel de ville - 56 Grande Rue - C.S. 70057 - Jouy-le-Moutier - Val d'Oise cedex  
Tél : 01 34 41 65 00 - Fax : 01 34 41 65 49 - [www.jouylemoutier.fr](http://www.jouylemoutier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
095-269500690-20230116-DM2023-02-CC  
Date de réception en préfecture : 16/01/2023